



# Guide de la **rentrée** **2018 - 2019**

enfance • jeunesse • éducation • loisirs





[PedT]

## Le Projet éducatif de Territoire

# Sommaire

Temps d'enseignement 2

Vacances scolaires 3

Accueil péri-scolaire 4

Restauration scolaire /  
Portail famille 6

Mercredi et samedi 8

Les Accueils de Loisirs 10

Dates d'inscription  
et infos pratiques 12

Guide loisirs 14

- ◆ Les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs...) se sont réunis pour parler de l'enfant, de son rythme, de ses activités, de sa journée ...et ont choisi ensemble de construire un projet commun. Ce projet permet à chaque adulte de jouer son rôle auprès de l'enfant et de lui proposer des temps d'enseignement, des temps d'activités, de repos... organisés dans la journée en veillant au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant.
- ◆ Ce sont des objectifs, des moyens et des équipes au service des enfants.

### Adapter le fonctionnement adulte au besoin de l'enfant :

- ◆ Mettre en place une organisation structurante avec des adultes référents auprès des enfants.
- ◆ Aménager les espaces afin de les adapter aux besoins spécifiques du public et/ou de l'activité.
- ◆ Aménager la journée de l'enfant pour être au plus près de ses besoins.

### Favoriser les conditions de la réussite éducative :

- ◆ Promouvoir la valorisation de l'enfant.
- ◆ Développer l'esprit critique, l'ouverture sur le monde.
- ◆ Favoriser la démarche participative des publics accueillis (parents /enfants).

### Assurer la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et les acteurs du projet :

- ◆ Mise en place de temps de concertation entre les différents acteurs (parents, enseignants, acteurs éducatifs...).
- ◆ Écrire un projet de territoire commun aux différents acteurs.
- ◆ Mettre en place des activités passerelles en lien avec les besoins repérés

# Édito

## L'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse : une priorité

Le bien-être des enfants et des jeunes Seclinois dans nos écoles, comme dans les structures d'accueil périscolaire ou de loisirs est une des priorités de l'équipe municipale.

Chaque jour, animateurs, ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration... œuvrent pour accueillir au mieux les enfants, de l'accueil du matin dès 7 heures à celui du soir jusqu'à 19 heures, en passant par le repas et la pause du midi. La rentrée scolaire reste un jour particulier pour les enfants, comme pour les parents : début de l'apprentissage pour les plus petits, nouvelle organisation ou nouvel environnement pour d'autres...

Ce guide vous aide à préparer sereinement cette rentrée 2018-2019, marquée par le retour de la « semaine des 4 jours ». Les différents temps d'accueil décrits au fil de ces pages mettent les enfants au cœur du Projet éducatif de territoire (PEDT) conçu par les acteurs éducatifs : parents, enseignants, et animateurs... Ce PEDT pose des valeurs et principes pour garantir de bonnes conditions d'accueil et d'épanouissement des jeunes Seclinois.

A la fin de ce guide, vous trouvez les activités proposées toute l'année dans nos structures municipales : piscine, centre municipal d'expression musicale, bibliothèque, ateliers d'arts plastiques ou théâtre... Victime de la baisse des dotations de l'Etat, la Ville met toutefois tout en œuvre pour maintenir ces activités, indispensables à l'équilibre et à l'épanouissement des jeunes Seclinois.

Je vous invite à parcourir ce nouveau guide. Je vous souhaite de belles vacances et une excellente rentrée scolaire.



**Bernard DEBREU**  
Maire de Seclin  
Vice-Président de la MEL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Debreu'. The signature is written in a cursive, flowing style.

# Temps d'enseignement...

## Groupe scolaire Paul-DUROT



### École maternelle

8h30-11h45 / 13h45-16h30



### École élémentaire

8h30-11h45 / 13h45-16h30

## Groupe scolaire Centre-Ville et quartier des Aviateurs



### École maternelle Jacques-Duclos

8h30-11h45 / 13h45-16h30



### Ecole maternelle La Fontaine

8h25-11h25 / 13h25-16h25



### Ecole élémentaire Paul-Langevin

8h30-11h30 / 13h30-16h30



### Ecole élémentaire Jules-Verne

8h30-11h30 / 13h30-16h30

# ... et vacances scolaires

## Groupe scolaire du quartier la Mouchonnière



**École maternelle Marie-Curie / Louise-Michel**  
8h25-11h25 / 13h25-16h25



**École élémentaire Adolphe-Dutoit**  
8h30-11h30 / 13h30-16h30

## Vacances scolaires 2018-2019

Rentrée scolaire	lundi 3 septembre
Vacances d'automne	du samedi 20 octobre au lundi 5 novembre
Vacances de fin d'année	du samedi 22 décembre au lundi 7 janvier
Vacances d'hiver	du samedi 9 au lundi 25 février
Vacances de printemps	du samedi 6 au mardi 23 avril
Pont de l'Ascension	du mercredi 29 mai au lundi 3 juin
Vacances d'été	samedi 6 juillet



# Accueil péri-scolaire

L'accueil péri-scolaire a pour fonction d'accueillir les enfants scolarisés à compter de 7h et jusqu'à 19h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Proposé dans chaque école, cet accueil s'adresse uniquement aux enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle.

Des autorisations de fréquentation temporaire peuvent être envisagées pour des situations particulières. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le service des affaires scolaires à l'hôtel de ville.

## Goûter

Durant l'accueil périscolaire du soir, les enfants ont un **goûter** composé de pain, yaourt, fruits, gâteaux en alternance. Ils ont le choix entre chocolat, miel ou confiture... La boisson est de l'eau (pour le bien des enfants, aucune boisson sucrée n'est proposée).

## Activités

Les enfants ont la possibilité de **jouer, pratiquer des activités ou encore se reposer**. Les enfants peuvent également **faire leurs devoirs**, accompagnés par les animateurs. Ils ont ainsi l'opportunité de faire leur travail de lecture, ou de leçon avant de rentrer à la maison.

## Important

Il est à noter que seules les personnes majeures indiquées sur la fiche signalétique sont autorisées à reprendre l'enfant. Tout changement doit être signalé officiellement au service des affaires scolaires. Une pièce d'identité est systématiquement demandée par les agents qui ont des consignes strictes à respecter, et ce, pour la sécurité des enfants.

## Inscription

Une fiche signalétique est à rendre aux affaires scolaires accompagnée d'une attestation

- ◆ de l'employeur précisant les jours et horaires de travail des parents,
- ◆ du quotient familial (à renouveler en janvier et à chaque changement de situation).

## Réservation

Sur le portail famille, ou au service des affaires scolaires, **la réservation est obligatoire** avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant. La facturation et l'accueil des enfants s'effectuent sur la base des réservations. Les enfants non prévus ne pourront être pris en charge. Pour toute annulation de réservation, un justificatif médical doit être présenté.



<b>Tarifs</b>			
<b>QF</b>	<b>Forfait matin et soir</b>	<b>Matin 7h / 8h30</b>	<b>Soir 16h30 / 19h</b>
0 à 153	2,80	1.00	2.00
154 à 369	3,20	1.20	2.40
370 à 499	3.30	1.50	2.50
500 à 534	3.30	1.50	2.50
535 à 700	3,80	1.50	2.80
701 à 800	4,30	1.80	2.80
801 à 1000	4,30	2.00	2.80
1001 à 1200	4,50	2.00	3.00
+ 1200	4,50	2.00	3.00
extérieur à la commune	8,00	3.50	5.00

# Restauration scolaire

La Ville dispose d'une restauration collective. La cuisine centrale se situe au restaurant scolaire Paul-Langevin. Elle confectionne les repas sur place et se charge de livrer (livraison chaude) chaque jour dans les 3 cuisines satellites :

- ◆ restaurant Adolphe-Dutoit
- ◆ restaurant Paul-Durot
- ◆ restaurant Jacques-Duclos

Retrouvez le menu du mois sur :  
● [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr),  
● le portail famille,  
● l'Hebdo.

Ce menu est validé par une diététicienne. Des produits bio, locaux, sont proposés. En cas d'allergie alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place (renseignements au service affaires scolaires – tarif particulier pour la surveillance du panier repas)

## Inscription

L'inscription s'effectue par la fiche signalétique, à remettre au service affaires scolaires accompagnée d'un justificatif de domicile et de l'attestation de la Caisse d'Allocations Familiales reprenant votre Quotient Familial afin de déterminer votre tarif. *(Attestation à renouveler en janvier et à chaque changement de situation)*

## Réservation

Les repas sont à réserver obligatoirement – soit par le portail famille avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant, soit directement au service affaires scolaires. En cas d'absence appeler le service affaires scolaires (03.20.62.91.15) pour annuler le repas, le montant sera déduit sur présentation d'un certificat médical. Aucun enfant ne sera accepté sans la fiche signalétique remplie et sans réservation.

## Encadrement

Pour les enfants fréquentant la restauration scolaire, un accueil est proposé dès la fin de la classe. Des activités de détente, ou des jeux sont mis en place avant ou après le temps du repas. Des équipes éducatives aident les enfants à la prise du repas. Chaque enfant est sollicité pour goûter aux différents aliments qui lui sont proposés. Renseignements au service enfance jeunesse insertion.



06

## Tarifs

QF	Repas	Surveillance du panier repas
	A compter du 9 juillet 2018	
0 à 153	0.45	0.28
154 à 369	1.20	0.55
370 à 499	1.30	0.55
500 à 534	1.30	0.55
535 à 700	2.20	0.88
701 à 800	2.50	1.10
801 à 1000	2.60	1.20
1001 à 1200	2.80	1.20
+ 1200	3.00	1.20
extérieur à la commune	4.20	1.65





# Portail Famille

## Comment se connecter ?

A partir du site de la ville [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr) :  
cliquer sur la bannière portail famille,  
ou à l'adresse suivante : <https://portailfamille.ville-seclin.fr>.

## INSCRIPTION

- ◆ Si vous n'avez aucun enfant inscrit, au dépôt de la fiche signalétique au service affaires scolaires, le service vous fournira votre code.
- ◆ Si vous avez déjà reçu des factures de restauration, votre numéro de dossier se compose des quatre derniers chiffres du numéro présent sur la facture.
- ◆ Si vous êtes déjà utilisateur du portail, vous devez remplir les champs « nom utilisateur » et « mot de passe » puis cliquer sur « se connecter ».
- ◆ Si ce n'est pas le cas, cliquez sur « inscrivez-vous » et suivez les étapes :

**étape 1 :** Remplissez les différents champs, votre adresse e-mail (celle renseignée sur la fiche signalétique). Cliquez sur « enregistrer » pour passer à l'étape suivante.

**étape 2 :** Inscrire le numéro de dossier et le nom de dossier « enregistrer ».

**étape 3 :** Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cochez la case « j'ai lu et j'accepte... » et cliquez sur « accepter ».

**étape 4 :** Si les informations sont exactes, vous pouvez cliquer sur « valider mon inscription ». Vous recevez un courriel pour activer votre compte.

## ACCUEIL DU PORTAIL

La page d'accueil contient 5 modules :

- 1- **Mon dossier** : toutes les informations concernant votre dossier (l'école d'affectation, composition de la famille...)
- 2- **Inscription** : les inscriptions de vos enfants aux différentes activités.
- 3- **Planning** : pour effectuer toutes les réservations
- 4- **Facturation** : vos factures que vous pouvez régler en ligne
- 5- **Messagerie** : vous permet de communiquer avec le service.

## RÉSERVER LES ACTIVITÉS


- ◆ Sur la page d'accueil sélectionnez le module « planning ».
- ◆ Sélectionnez le mois. Vous pouvez sélectionner, à droite, soit l'affichage du planning par enfant ou par activité
- ◆ Cliquez sur modifier, cochez les cases souhaitées, cliquez sur enregistrer.
- ◆ Cliquez sur « terminer les modifications », bannière orange à droite, votre panier est créé.
- ◆ Cliquez sur « terminer » pour valider définitivement vos réservations. Vous recevez alors un mail de confirmation de commande.

**Attention, vos réservations, une fois confirmées ne sont plus modifiables.**

En cas de modification veuillez appeler ou vous rendre au service affaires scolaires.

# Mercredi 3/12 ans

En fonction de leur âge et lieu de scolarisation, les enfants seclinois de 3 à 12 ans peuvent être accueillis en Accueil de Loisirs :

Accueil	Public	Horaires d'accueil	
<b>Enfants scolarisés en école maternelle</b>			
<b>La Ribambelle</b> (école Marie-Curie)	Enfants dont les deux parents exercent une activité professionnelle*	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	Possibilité d'accueil péri-AL de 7h à 8h45 et de 17h15 à 19h.
<b>Enfants scolarisés en école élémentaire</b>			
<b>La Farandole</b> (école P.-Langevin).	Enfants des écoles Paul-Langevin et Jules-Verne Enfant non scolarisés dans les écoles publiques de Seclin Enfant fréquentant l'accueil péri-AL (avant 8h45 et après 17h15)	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	Possibilité d'accueil péri-AL de 7h à 8h45 et de 17h15 à 19h.
<b>Carrefour de l'amitié</b> Espace communal de Burgault	Enfants scolarisés à l'école Paul-Durot ou habitant dans les quartiers Burgault et Martinsart.	Accueil échelonné de 8h45 à 9h30 et départ échelonné de 16h45 à 17h15.	
<b>Jeun'espace</b> Espace communal de La Mouchonnière	Enfants scolarisés à l'école Adolphe-Dutoit ou habitant dans le quartier la Mouchonnière		

\* attestation des employeurs précisant les jours et heures travaillés à présenter obligatoirement à l'inscription

**A NOTER :** Les enfants pratiquant une activité municipale ou associative le mercredi sont autorisés à quitter l'accueil à titre exceptionnel en début d'après midi. Les départs et arrivées ont alors lieu entre 13h et 13h30 sur le site. Une demande écrite doit être adressée au service enfance-jeunesse-insertion. Attention, la facturation se fait à la journée complète.

Pour chaque accueil et chaque mois, le **responsable légal doit obligatoirement réserver**. Les coupons de réservation mensuels doivent impérativement être rendus, au plus tard, le dernier mercredi du mois qui précède la fréquentation à l'accueil.

Ces coupons sont à retirer et à rendre signés par le responsable légal sur le site de l'accueil ou au service enfance-jeunesse-insertion au château Guillemaud.

Ces coupons sont également téléchargeables sur le site : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr), rubrique « enfance jeunesse », onglet « rentrée 2018 : les temps de l'enfant ».

## Tarifs QF

	Mercredi journée + repas
0 à 153	1.61
154 à 369	2.60
370 à 499	2.74
500 à 534	2.76
535 à 700	3.70
701 à 800	4.02
801 à 1000	4.36
1001 à 1200	4.92
+ 1200	5.38
extérieur à la commune	15.16

# Mercredi et samedi 12/17 ans

Pour les jeunes seclinois  
de 14h à 19h  
*(hors vacances scolaires)*  
au Foyer Gérard Philippe

## ◆ de 14h à 17h : activités loisirs

Accueil échelonné de 14h à 14h30

- ◆ Les jeunes sont accueillis autour d'activités variées, en fonction de leurs envies et projets : activités sportives (tournois, sorties vélo, piscine...) et culturelles (graff, visites culturelles, cinéma...).
- ◆ Départ échelonné à partir de 17h



## ◆ de 17h à 19h : accueil libre

Information et orientation  
Echanges autour d'un billard, d'un baby-foot, ping-pong, jeux de société, ...  
Construction de projets (soirées à thème, mini-séjours, événements, ...)

Inscription sur place  
ou au service-enfance-jeunesse-insertion

Tarifs QF	Carte jeunes *
0 à 153	3.00
153.01 à 369	5.00
370 à 499	5.00
500 à 534	5.00
534.01 à 600	7.00
601 à 610	7.00
+ 610	10.00
extérieur à la commune	60.00

\* cotisation annuelle de septembre à août

# Samedi 6/12 ans

de 14h à 17h  
*(hors vacances scolaires)*  
à Jeun'Espace

Espace communal Mouchonnière

- ◆ Les enfants sont accueillis autour d'activités de découvertes et de loisirs (projets thématiques / participation aux manifestations du quartier / sorties musée, cinéma, piscine, parcs... / ateliers bois, cuisine, musique...).

Inscription sur place



## Tarifs QF

Tarifs QF	Samedi 1/2 journée
0 à 153	0.58
154 à 369	0.70
370 à 499	0.72
500 à 534	0.73
535 à 700	0.75
701 à 800	0.76
801 à 1000	0.88
1001 à 1200	1.06
+ 1200	1.19
extérieur à la commune	5.48

# Accueil de Loisirs pendant

## Enfants 3-12 ans :

[ enfants scolarisés ]



### Horaires d'accueil

- ◆ le matin : entre 8h45 et 9h30
- ◆ le soir : entre 16h45 et 17h15

Accueil péri-AL (à partir de 7h jusqu'à 8h45 et de 17h15 à 19h) possible pour les enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle (présentation des attestations employeurs obligatoire à l'inscription).

### Inscription

- ◆ au service des affaires scolaires à l'hôtel de ville
- ◆ sur le portail famille

Se munir :

- ◆ du dernier justificatif de n° d'allocataire CAF
- ◆ d'un justificatif de domicile

Afin de garantir un accueil de qualité, il est indispensable d'avoir des effectifs prévisionnels fiables.

À ce titre, aucune inscription ne sera acceptée en dehors des dates établies.

### Facturation

La facturation s'établit par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.

Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne sera pas prise en compte.

## Jeunes 12-17 ans :

Deux formules au choix :

### A la journée

- ◆ Accueil échelonné entre 8h45 et 9h30
- ◆ Départ échelonné entre 17h et 18h

Inscription au service affaires scolaire ou sur le portail famille.

Facturation par semaine indivisible et sur la base des inscriptions.

### A l'après-midi

proposé uniquement aux Seclinois

- ◆ Accueil échelonné entre 13h30 et 14h
- ◆ Départ échelonné entre 17h et 18h

Dossiers d'inscription à retirer dans les structures jeunesse, au château Guillemaud et au collège Jean-Demilly.

Autorisation parentale obligatoire.

En cas de sortie, les horaires seront précisés sur place.

Facturation par demi-journée en fonction des présences.



Les jeunes ne peuvent pas être accueillis sans dossier complet. Toute absence non justifiée d'un certificat médical ou d'un cas de force majeure ne sera pas prise en compte.



Renseignements :

Service Enfance Jeunesse Insertion  
tél : 03.20.62.94.42

[www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)  
rubrique «enfance-jeunesse»



# INFORMATIONS

## Accueils de loisirs 2018 - 2019

Accueil des enfants	Inscriptions Seclinois	Pré-inscriptions extérieurs
<b>Automne 2018</b>		
du lundi 22 au mercredi 31 octobre	du mercredi 19 septembre au mercredi 3 octobre	jeudi 4 et vendredi 5 octobre
<b>Hiver 2019</b>		
du lundi 11 au vendredi 22 février midi	du mercredi 9 au mercredi 23 janvier	jeudi 24 et vendredi 25 janvier
<b>Printemps 2019</b>		
du lundi 8 au vendredi 20 avril midi	du mercredi 6 au mercredi 20 mars	jeudi 21 et vendredi 22 mars
<b>Été 2019</b>		
du lundi 8 juillet au vendredi 23 août midi	du 22 mai au 5 juin (juillet-août) du 19 au 26 juin (août)	jeudi 6 et vendredi 7 juin

Tarifs QF	Accueil de Loisirs 1/2 journée	Accueil de Loisirs journée + repas	Forfait 5 jours 5 jours d'accueil + 5 repas	Accueil Péri AL		
				matin et soir	Matin 7h / 8h30	Soir 16h30 / 19h
0 à 153	0.58	1.61	8.05	2.80	1.00	2.00
154 à 369	0.70	2.60	13.00	3.20	1.20	2.40
370 à 499	0.72	2.74	13.70	3.30	1.50	2.50
500 à 534	0.73	2.76	13.80	3.30	1.50	2.50
535 à 700	0.75	3.70	18.50	3.80	1.50	2.80
701 à 800	0.76	4.02	20.10	4.30	1.80	2.80
801 à 1000	0.88	4.36	21.80	4.30	2.00	2.80
1001 à 1200	1.06	4.92	24.60	4.50	2.00	3.00
+ 1200	1.19	5.38	26.90	4.50	2.00	3.00
extérieur à la commune	5.48	15.16	75.80	8.00	3.50	5.00

# PRATIQUES

## Accueil de l'enfant

- ◆ Seuls les parents ou les personnes désignées (sur la fiche signalétique) sont habilités à reprendre l'enfant (une pièce d'identité peut être demandée). Les agents ont des consignes strictes à appliquer, merci de les respecter.

## Assurance

- ◆ La Ville est assurée en responsabilité civile pour toutes les activités mises en place. Il est cependant vivement conseillé aux familles de souscrire une assurance « accidents / risques extra-scolaires » (voir assurance habitation) au profit des enfants inscrits dans les différentes structures d'accueil municipales.
- ◆ En cas d'accident ou de sinistre, la famille est avertie immédiatement par le personnel d'encadrement. Une déclaration est effectuée auprès de l'assurance de la Ville. Les familles doivent cependant également établir une déclaration auprès de leur assureur.

## Inscription

Munissez-vous :

- ◆ du dernier justificatif de n° d'allocataire CAF
- ◆ d'un justificatif de domicile
- ◆ d'une attestation employeurs (jours + horaires) pour tous les accueils (périscolaires, accueils de loisirs, mercredi et accueil péri-AL...)
- ◆ d'une attestation du quotient familial (à renouveler en janvier **et** à chaque changement de situation). L'inscription n'est définitive que lorsque le service des affaires scolaires dispose de la fiche signalétique scolaire et périscolaire dûment complétée. Tout changement de situation professionnelle ou personnelle doit être systématiquement signalé au service affaires scolaires (qui se charge de prévenir les différents services concernés).

## Côté santé

- ◆ Accueil des enfants présentant des troubles de la santé. Afin de favoriser l'accueil d'enfants présentant un problème de santé (ponctuel ou chronique), de handicap et de développer l'adoption de comportements adaptés et solidaires au sein des accueils, il est important que les parents informent les services concernés lors de l'inscription de leur enfant de toutes particularités ou besoins spécifiques en rapport avec un trouble de la santé ou du comportement. Dans l'intérêt de l'enfant, un projet d'accueil individualisé sera mis en place. Il peut s'agir d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour des problématiques allergiques ou de maladie ou d'une CAI (Convention d'Accueil Individualisé) pour les enfants en situation de handicap. **La demande de PAI est obligatoirement faite par écrit par les parents.** Ces projets sont établis avec les différents partenaires s'occupant de l'enfant. Ils organisent les modalités de la vie quotidienne de l'enfant dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques. Ils définissent les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein des différents moments organisés par les services municipaux (ex : restauration, accueil péri-scolaire, accueil de loisirs...). Merci pour votre compréhension et votre participation.
- ◆ Un enfant qui présente des signes incompatibles avec l'accueil (fièvre, boutons, maladie contagieuse) ne sera pas accepté. En aucun cas, le personnel municipal ne peut administrer un médicament à l'enfant (en dehors d'un PAI ou d'une ordonnance médicale pour traitement ponctuel).

## Paiement

- ◆ Le paiement s'effectue à terme échu, soit directement au service affaires scolaires en mairie (par chèque bancaire, carte bleue, espèces ou chèques-vacances) ou par courrier en adressant à ce service un chèque à l'ordre du Trésor Public et en ligne par le portail famille. Le règlement peut avoir lieu tous les jours ouvrables jusqu'à la date limite mentionnée sur la facture.
- ◆ Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF). Un tarif spécifique est mis en place pour les familles extérieures à la ville de Seclin.



# Guide Loisirs

Pour en savoir plus sur les activités proposées par les associations,  
vous pouvez contacter :

- ◆ le Service Vie Associative - Tél. : 03.20.62.91.10
- ◆ le Service des Sports - Tél. : 03.20.96.93.96

## Ateliers artistiques



Service Culture  
03.20.62.94.43

### Théâtre

Enfants 6/12 ans	lundi	de 17h30 à 18h45
	mardi	
Enfants 6/12 ans	mercredi de 14h à 16h	
	mercredi de 16h30 à 17h45	

### Arts Plastiques

Enfants 6/8 ans	mercredi de 14h à 15h30
Adolescents 9/12 ans	mercredi de 15h30 à 17h
Adolescents 13/18 ans	mercredi de 17h à 18h30

### Tarifs :

Seclinois : 50 €    Extérieurs : 150 €

Inscription en septembre  
pour la rentrée suivante





# Piscine Municipale

La piscine municipale, située au complexe sportif Paul-Durot (rue du Président Allende), propose de nombreux créneaux d'ouverture au public. Elle accueille les scolaires.

Différentes animations : aquagym, natation, loisirs enfants et adultes, jardin aquatique 3/6 ans, séance seniors.

Plusieurs sections sportives y pratiquent leurs activités : clubs de natation, plongée, sauvetage aquatique.

**IMPORTANT** : port du bonnet de bain obligatoire.

## Horaires d'ouverture :

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
Lundi	12h à 13h30	
Mardi	10h30 à 20h	10h à 11h45   12h à 13h30   14h à 16h30   18h30 à 20h30
Mercredi	12h à 13h30   15h à 16h30	12h à 13h30   14h à 16h30   18h30 à 20h30
Jeudi		10h à 11h45   12h à 13h30   14h à 16h30   18h30 à 20h30
Vendredi	12h à 13h30   16h30 à 20h	10h à 11h45   12h à 13h30   14h à 16h30   18h30 à 20h30
Samedi	9h à 11h30*   15h à 17h45	10h à 11h45   15h à 17h45
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

\* : demi petit bassin aménagé pour les 0-3 ans

## Animations (sauf vacances scolaires)

- ◆ Natation loisirs enfants : mercredi de 10h30 à 11h30 et de 14h à 15h (primaires) / 16h30 à 17h30 (CM2 et 6<sup>ème</sup>) (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Natation loisirs adultes, à partir de 16 ans : jeudi de 18h30 à 19h30 (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Jardin aquatique : jeudi 17h à 17h45 (Fonctionnement par carte d'abonnement)
- ◆ Leçons de natation

## TARIFS

Entrée Seclinois : 2,20 €\*

Entrée extérieur : 2,90 €

Carte de 10 entrées : 19,50\* / 26 €

Carte animation annuelle : 105 / 160 €

15



**Piscine**  
03.20.90.88.75

\* sur présentation de la carte d'utilisateur seclinois délivrée à la piscine ou au service des sports sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'une photo d'identité.

# Centre Municipal d'Expression Musicale

**Une structure diversifiée...  
Un enseignement de qualité...  
Le plaisir de jouer...**

- Le CMEM propose une formation complète à partir de 5 ans (ou grande section de maternelle)
- Jardin musical, éveil musical, initiation musicale, formation musicale (enfants – adultes)
- Accès à l'instrument dès l'âge de 7 ans :  
instruments enseignés :  
violin, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, piano, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba, saxhorn, percussions, batterie
- Pratiques collectives : ensemble de guitares, ensemble de percussions, département jazz, orchestre à cordes, ensembles de cuivres, orchestre d'harmonie, 3 chorales (enfants, adolescents et adultes)

## Tarifs :

Seclinois : de 15 à 112 €

Extérieurs : à partir de 160 €

 **CMEM**  
03.20.32.24.50

# Bibliothèque Municipale Jacques-Estager



La bibliothèque est ouverte à tous pendant toute l'année. L'inscription est gratuite pour tous les Seclinois (la présence d'un parent est obligatoire pour les enfants). Elle permet d'emprunter des livres, des CD, un DVD, ... pendant 3 semaines, et d'utiliser un ordinateur.

L'inscription donne accès à toutes les bibliothèques du réseau du Mélantois (Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Templemars et Vendeville).

## Horaires d'ouverture :

Mardi	15h > 19h
Mercredi	10h > 12h / 14h > 19h
Jeudi	15h > 19h
Vendredi	15h > 19h
Samedi	10h > 17h



## ● Raconte-moi une Histoire

Deux fois par mois, la bibliothèque donne rendez-vous aux plus jeunes pour écouter des histoires à la bibliothèque.

## ● Club lecture

Une fois par mois, les jeunes lecteurs de 7 ans et plus ont l'occasion de participer au choix des romans jeunesse qui sont achetés par la bibliothèque.

Les participants à l'atelier peuvent emprunter les romans avant même que la bibliothèque les achète et suggérer ou déconseiller des acquisitions aux bibliothécaires.

La participation se fait à l'année scolaire.

L'atelier a lieu le mercredi en fin d'après-midi.

## ● Ateliers travaux manuels

Les enfants aussi ont droit à leurs ateliers travaux manuels. Tricot, papier, couture : il n'y a pas que les grands qui aiment fabriquer des objets !

Suivez le programme sur  
[www.mediathèque-melantois.fr](http://www.mediathèque-melantois.fr)

**Service Enfance Jeunesse Insertion**  
**Château Guillemaud**  
**Rue Marx Dormoy - 59113 Seclin**  
**tél : 03.20.62.94.42**  
**jeunesse@ville-seclin.fr**



**Affaires Scolaires**  
**Hôtel de Ville**  
**89 rue Roger Bouvry - 59113 Seclin**  
**tél : 03.20.62.91.15**  
**ecoles@ville-seclin.fr**



**Hôtel de Ville**  
**89 rue Roger Bouvry - BP 60169**  
**59471 Seclin cedex**  
**tél : 03.20.62.91.11**